

# RAPPORT ANNUEL

2022



**E**n 2022, le Conseil Inter Régional Réunion Mayotte de l'ordre des médecins a poursuivi son développement. La formation restreinte est pleinement organisée, formée et une nouvelle équipe de magistrat et d'assesseurs nous ont rejoint. Nos recherches pour un nouveau local se poursuivent pour améliorer l'accueil des audiences de la CDPI. L'équipe des élus et du bureau reste soudée et mobilisée et je tiens à les remercier très chaleureusement pour les missions accomplies. M<sup>me</sup> Law Man Co et M<sup>r</sup> Thomas Croisille nos deux salariés bienveillants et mobilisés ont été indispensables à nos missions et au nom du bureau je tiens à les féliciter pour le travail accompli dans des conditions pas faciles en 2022. Notre institution reste très active et indispensable dans l'océan indien avec des différences importantes entre nos territoires mais des besoins majeurs de synergie de prise en charge médicale, de coopération et de formation pour nos territoires si isolés et à si grandes spécificités.

Le Conseil Inter Régional a besoin de se faire mieux connaître et de communiquer sur ses missions souvent méconnues des médecins et des instances. Les Conseils Régionaux et inter Régionaux doivent aussi assoir leur position nationale et étendre leurs missions aux services de la médecine et de la population.

Nous poursuivrons notre travail avec les ARS Mayotte et Réunion et souhaitons des réponses plus régionales avec le développement prioritaire de stratégies horizontales et moins verticales en phase avec les besoins du terrain de chaque Région et de chacune de ses spécificités. La fragilité de nos structures hospitalières et libérales et les débats sur la fin de vie, la démographie médicale et la santé de nos populations nous mobiliseront pleinement en 2023 en partenariat les institutions Régionales et nos deux CDOM. La formation interne sera elle aussi développée en 2023. Nos Régions restent fragiles, elles doivent rester prioritaire sur le plan national et leurs développements s'amplifier grandement.

Confraternellement et Solidairement.

Dr Alain DOMERCQ

**L** Le Conseil Régional de l'Ordre a été créé le 1<sup>er</sup> Février 2007 par décret n° 2006-262 du 07/02/2006 relatif à la composition et aux modalités d'élection des conseils de l'Ordre des Médecins, des chirurgiens-dentistes, des sage-femmes et de leurs chambres disciplinaires et modifiant le code de la santé publique.

Les conseils régionaux ont été renouvelés dans leur intégralité en février 2019 après le redécoupage administratif des régions.

Les élections des conseils régionaux ont lieu selon le mode paritaire homme-femme par moitié tous les trois ans, les électeurs sont les membres des conseils départementaux de chaque région.

Le nombre de ses membres est proportionnel au nombre de médecins inscrits dans chaque département qui compose la Région.

Le nombre total des conseillers régionaux de l'Ordre des médecins est passé à 320 en 2019 (ils étaient auparavant 262).

L'Inter Région Réunion-Mayotte est composée de 271 médecins inscrits au CDOM Mayotte et 3600 médecins inscrits au CDOM Réunion au 31.10.2022.

De Février 2007 au 31 Décembre 2022, 41 médecins ont été élus au Conseil Interrégional Réunion Mayotte de l'Ordre des Médecins. En 2022 un élu du Collège Mayotte et un élu du collège Réunion ont quitté le Conseil, des élections complémentaires seront organisées le 13 Avril 2023. 10 élus siègent au 31/12/2022 pour 12 postes.

*“ L'Inter Région Réunion-Mayotte est composée de 271 médecins inscrits au CDOM Mayotte et 3600 médecins inscrits au CDOM Réunion au 31.10.2022. ”*

# LES MISSIONS

**L**

e Conseil Régional de l'Ordre des médecins est l'interlocuteur des instances régionales du système de santé, notamment les Agences régionales de santé (ARS).

Il assure les fonctions de représentation de la profession dans l'inter région, sous réserve des dispositions du III de l'article L. 4124-11.

Il est consulté par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur les questions et les projets relevant de ses compétences et participe aux Conférences Régionales de Santé.

**“ Il organise, avec les conseils départementaux, la coordination ordinaire dans la région. ”**

Il apporte son expertise auprès de l'Université sur des sujets relevant de sa compétence, en particulier lors de sa participation aux commissions de subdivisions.

Il organise, avec les conseils départementaux, la coordination ordinaire dans la région.

Les chambres disciplinaires de première instance siègent près des conseils régionaux, mais de manière indépendante. Elles sont chargées par l'État d'instruire toutes les plaintes déposées envers les médecins, au regard de leurs obligations déontologiques.

Le Conseil Régional met à la disposition de la chambre disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance, qui siège auprès de lui, tous les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions et garantit son indépendance.

Le Conseil Régional peut, par délégation, statuer en Formation Restreinte, pour des décisions de suspension temporaire du droit d'exercer d'un médecin en cas d'infirmité ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de la profession, ainsi que la suspension temporaire, totale ou partielle, du droit d'exercer en cas d'insuffisance professionnelle rendant dangereux l'exercice de la profession.

Dans ce cadre, il statue, en appel, sur les recours des médecins contre les décisions de refus d'inscription au tableau rendues par les conseils départementaux et sur les recours du Conseil National contre les décisions d'inscription rendues par les conseils départementaux en application des articles L. 4112-4 du code de la santé publique.

# COMPOSITION

# DU CIRM au 31/12/2021

## BUREAU

**Président : Dr Alain DOMERCQ,**  
Médecine Générale Libérale, *Sainte Marie*

**Vice-Présidente : Dr Irène STOJCIC,**  
Médecine du Travail, *Saint Denis*

**Secrétaire Général : Dr Frédéric VASSAS,**  
Stomatologue, *CHU SUD Réunion* et libéral

**Trésorière : Dr Sophie GUERY,**  
Médecine Générale, *Académie de la Réunion*

**Liquidateur : Dr Georges ONDE,**  
Psychiatre, *Saint Paul EPSMR*

## Conseillers Régionaux

**Dr Yeganeh BROCHOT,**  
Diabétologue Libérale, *Saint Paul*

**Dr Elena ANDRIOLO ENAUD,**  
Chirurgie Infantile, *CHU Sud*

**Dr Hanna MOGALIA,**  
Médecine Générale Libérale, *Saint Denis*

**Dr José GUISERIX,**  
Néphrologue, *Saint Pierre AURAR*

**Dr Ali-Mohamed YOUSOUF,**  
Médecine Générale, *Mamoudzou Mayotte*

## Magistrats et Assesseurs de la Chambre Disciplinaire de Première Instance

**Président : Mme Anne KHATER**

**Vice-Présidente : Mme Elizabeth BAIZET**

**Dr Gwenola PRIGENT,**  
Médecine Physique et Réadaptation,  
*CHU Sud*

**Dr Christine PEREZ,**  
Médecine Générale, *La Possession*

**Dr Delphine CATINAUD,**  
Psychiatrie, *CHU Sud*

**Dr Jean Pierre LAURENT GRANPRE,**  
Oto Rhino Laryngologie, *Saint Denis*

**Dr Jean Marc ROUSSIN,**  
Médecine Générale, *Mayotte*

**Dr Matthieu SAGEAUX,**  
Médecine Générale, *Le Tampon*

**Dr Alexandre REZVANI,**  
Psychiatrie, *CMP Tampon*

**L**a parité y est strictement respectée y compris au bureau, la moyenne d'âge de ce conseil est de 58 ans avec des écarts de 41 ans à 69 ans.

Parmi les élus en 2021, seul 1 élu avait été élu depuis 2007, un depuis 2011, un depuis 2014, un depuis 2016 tous les autres sont de nouveaux élus. Il s'agit d'un conseil fortement renouvelé.

Le conseil sera renouvelé par moitié aux élections de 2025 et 2028.

Des élections de renouvellement par moitié de ce conseil ont eu lieu le 06 Février 2022. Ces élections ont permis d'intégrer une nouvelle élue, le Dr Stefanie ODDOU LAGRANIERE sur le Collège Mayotte en remplacement du Dr Katia MAGNIN.

# ACTIVITÉS DU CIRM

## 1

## FORMATION RESTREINTE

Cette mission est très importante au sein du Conseil Inter-régional Réunion-Mayotte.

Elle se compose de tous les élus régionaux, soit 12 membres.

Le quorum nécessaire de tenue de séance est de 3 membres minimum et de 5 membres maximum.

Elle est présidée par le Dr Hanna MOGALIA depuis le 31 Mars 2022 et le Dr Sophie GUERY assure la Vice-Présidence.

Elle statue à la demande du Conseil Départemental, du Conseil National ou de l'ARS suivant l'article R4124-3 du code de la santé publique sur un état pathologique ou sur l'insuffisance professionnelle d'un praticien ou sur la question de l'inscription au tableau.

Cette procédure est une procédure administrative et non disciplinaire, elle dispose d'un délai de 2 mois après sollicitation, pour s'organiser, mettre en place des expertises et statuer.

Le Formation Restreinte du CIRM se dote en 2022 d'un nouveau logiciel mis en place par le CNOM. Le logiciel Arteme a pour objectif d'archiver et de classer les dossiers pour une meilleure lecture de ceux-ci. Une formation du CNOM a été suivie par Thomas Croisille le 22/09/2022.

En 2022, la Formation Restreinte du CIRM a reçu 1 dossier, contre 7 en 2021, pour refus d'inscription. En date du 31 Décembre 2022, la conclusion de ce dossier n'était pas encore rendue.

2022 a été marquée par un travail de fond en termes d'organisation et de formation des équipes de la formation restreinte dans la continuité du Dr José Guiserix, ex Président, après un important travail de structuration et de mise en marche de cette instance dans notre Région. Une formation interne par le CNOM sous la responsabilité du Dr MUNIEZ a été suivie le 07/06/2022 par l'équipe dirigeante.

# ACTIVITÉS DU CIRM

## 2

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### **AG 03 FEVRIER 2022**

- Adoption à l'unanimité du résultat de l'exercice 2021
- Présentation du Rapport annuel 2021

### **AG 31 MARS 2022**

- Election du nouveau président et vice-président de la Formation Restreinte
- Election des membres assesseurs de la Section Des Assurances Sociales

### **AG 02 JUIN 2022**

- Résultats des élections de la CDPI
- Point sur l'avancement des recherches du nouveau local du conseil
- Rapport de l'entrevue avec le nouveau directeur de l'ARS Réunion, M<sup>r</sup> Gérard COTELLON

### **AG 18 AOUT 2022**

- Avancement du rapport de la Démographie Médicale
- Echange sur la loi « Fin De Vie »
- Souhait d'améliorer la participation du CIRM dans différentes actions prioritaires

### **AG 01 DECEMBRE 2022**

- Le CIRM a acté les démissions d'office par le CNOM du Dr Stéfanie ODDOU LAGRANIERE et du Dr Amar AMAOUCHÉ.
- Confirmation du calendrier des prochaines élections complémentaires du CIRM et de la CDPI au Jeudi 13 Avril 2023.
- Prise de contact avec les magistrats nouvellement nommées à la CDPI. Mesdames KHATER et BAIZET.
- Organisation des 2 missions du CNOM prévues en Avril 2023 (RGPD) et en Juin 2023 (Pôle Finance).

# ACTIVITÉS DU CIRM

## 3

## ÉLECTIONS

### ELECTION CIRM DU 06 FEVRIER 2022

Le CIRM a renouvelé par moitié son conseil et a élu un nouveau bureau :

Président :	D <sup>r</sup> Alain DOMERCQ (La Réunion) (2025)
Vice-Présidente :	D <sup>r</sup> Stefanie ODDOU LAGRANIERE (Mayotte) (2028)
Vice-Présidente :	D <sup>r</sup> Irène STOJCIC (La Réunion) (2028)
Secrétaire Général :	D <sup>r</sup> Frédéric VASSAS (La Réunion) (2028)
Trésorière :	D <sup>r</sup> Sophie GUERY (La Réunion) (2025)
Trésorière Adjointe :	D <sup>r</sup> Elena ANDRIOLO ENAUD (La Réunion) (2025)
Liquidateur :	D <sup>r</sup> Georges ONDE (La Réunion) (2028)
Présidente de la Formation Restreinte :	D <sup>r</sup> Hanna MOGALIA (La Réunion) (2025)
Vice-Présidente de la Formation Restreinte :	D <sup>r</sup> Sophie GUERY (La Réunion) (2025)
Membre titulaire du CIRM :	D <sup>r</sup> Yeganeh BROCHOT (La Réunion) (2025)
Membre titulaire du CIRM :	D <sup>r</sup> Ali Mohamed YOUSOUUF (Mayotte) (2028)
Membre titulaire du CIRM :	D <sup>r</sup> José GUISERIX (La Réunion) (2025)
Membre titulaire du CIRM :	D <sup>r</sup> Amar AMAOUCHÉ (La Réunion) (2025)

### ELECTION CDPI DU 19 MAI 2022

La CDPI a renouvelé par moitié sa chambre :

Assesseur titulaire de la CDPI :	D <sup>r</sup> Delphine PEREZ (La Réunion) (2025)
Assesseur titulaire de la CDPI :	D <sup>r</sup> Jean Pierre LAURENT GRANDPRE (La Réunion) (2025)
Assesseur titulaire de la CDPI :	D <sup>r</sup> Gwenola PRIGENT (La Réunion) (2028)
Assesseur titulaire de la CDPI :	D <sup>r</sup> Jean Marc ROUSSIN (Mayotte) (2028)
Assesseur titulaire de la CDPI :	D <sup>r</sup> Delphine CATINAUD (La Réunion) (2025)
Assesseur titulaire de la CDPI :	D <sup>r</sup> Matthieu SAGEAUX (La Réunion) (2025)
Assesseur titulaire de la CDPI :	D <sup>r</sup> Alexandre REZVANI (La Réunion) (2028)

# ACTIVITÉS DU CIRM

## 4

### RESSOURCES HUMAINES

Thomas CROISILLE, au poste d'Attachée De Direction à temps partiel, assure la partie administrative du CIRM. Il est en poste depuis le 15 Février 2021.

Sous l'autorité du Président du CIRM et de son bureau, Thomas CROISILLE assiste le bureau dans la mise en œuvre de leurs activités sur le plan administratif et le suivi de la Formation Restreinte.

M<sup>me</sup> Anne LAW MAN CO est greffière à temps plein de la Chambre Disciplinaire De Première Instance du CIRM. Elle est en poste à temps partiel depuis le 02 Février 2007 puis à temps plein depuis le 01 Septembre 2013.

Le Secrétariat greffe de la Chambre Disciplinaire se trouve sous la direction fonctionnelle du Président de la Chambre de discipline (magistrat du Tribunal Administratif). M<sup>me</sup> LAW MAN CO enregistre, suit les dossiers de plaintes et transmet les dossiers et procédures conformément aux obligations réglementaires (transmission à la juridiction : président de la chambre et assesseurs, rapporteur).

## 5

### PARTICIPATIONS DES ÉLUS AUX RÉUNIONS

Les élus sont très présents et assurent leur rôle aux commissions pour lesquelles ils ont été nommés.

Les commissions se tiennent le plus souvent durant les horaires d'ouverture institutionnelle.

- |  |   |
|--|---|
| • COREVIH :  | 4 participations sur 10 commissions proposées |
| • COREVIH :  | 2 formations sur 2 formations proposées       |
| • ARS Réunion Crise sanitaire covid :              | 7 participations sur 16 Réunions              |
| • CRSA Réunion :                                   | 2 participations sur 2 commissions proposées  |
| • CRSA Mayotte :                                   | 1 participation sur 1 commission proposée     |
| • CSOS Réunion :                                   | 3 participations sur 3 commissions proposées  |
| • Instance De Dialogue :                           | 5 participations sur 5 commissions proposées  |
| • Cellules de Vaccination Anti-Covid :             | 2 participations sur 2 commissions proposées  |
| • Commissions Autorisation D'exercice :            | 3 participations sur 5 commissions proposées  |
| • Commission De Répartition Des Postes Internes :  | 1 participation sur 4 commissions proposées   |
| • CVAGS :  | 1 participation sur 1 conférence proposée     |
| • Commission Violence Faites Aux Femmes :          | 1 participations sur 1 commission proposée    |
| • CLDP (Commission Lutte Contre La Prostitution) : | 1 participation sur 1 commission proposée     |
| • Commission Soigner Demain :                      | 1 participation sur 1 commission proposée     |
| • ONDPS :  | 1 participation sur 1 commission proposée     |
| • Commission Engagement Service Public :           | 1 participation sur 1 commission proposée     |
| • Commission De Conseil De l'UFR :                 | 1 participation sur 1 commission proposée     |

# ACTIVITÉS DU CIRM

Une réunion de travail et d'échanges a été organisée le 2 juin 2022 avec le Directeur Général de l'ARS Réunion pour sa prise de poste à la Réunion et présentations.

Une participation à tous les ateliers du Conseil national de la refondation (Réunion) a été organisée avec les élus du CIRM. Dr DOMERCQ, GUERY et STOJCIC. Des échanges ont eu lieu avec le Ministre de la santé François BRAUN le 28/11/2022.

Après la crise COVID, les conférences qui devaient se tenir à Paris, se déroulent à nouveau en présentiel pour la plupart.

**3 Assemblées Générales CNOM 02/04/2022 – 25/06/2022 – 01/10/2022** : 3 élus participants par AG proposées.

**1 Conférence Des Présidents Départementaux Et Régionaux** : 1 élu participant.

**1 Réunion de travail des Conseils Régionaux** : 3 élus participants. 19/10/2022

A la demande du Président, les membres du bureau proposent des participations aux membres du conseil pour les missions à Paris afin de mobiliser l'ensemble des élus et une mutualisation des représentations et connaissances. Le Dr Amar AMAOUCHÉ a remplacé le président, le Dr Alain DOMERCQ, lors de l'AG CNOM du 02 Avril 2022. Le Dr Irene STOJCIC a remplacé la trésorière, le Dr Sophie GUERY, lors de l'AG CNOM du 25 Juin 2022. Le Dr YOUSSEOUF a remplacé le Dr VASSAS à la Réunion des Conseils Régionaux à Paris le 19 Octobre 2022.

## 6

## MALADIES EMERGENTES ET CRISES SANITAIRES

En 2022, la crise sanitaire s'est poursuivie avec un fort investissement de la communauté médicale hospitalière et libérale à la Réunion et à Mayotte. Les épidémies ont été très différentes dans les deux îles avec une population beaucoup plus jeune et une prise en charge vaccinale inférieure à Mayotte (Mayotte 46.6% de vaccination complète contre 65.3% à la Réunion).

187 décès à Mayotte contre 909 à la Réunion où la population est deux fois plus importante. L'année a été marquée par une persistance de la crise avec des pics épidémique de variants omicron et diminution des complications liées à l'infection au cours de l'année. Les vaccinations ont très fortement chuté à la Réunion depuis le 2ème semestre 2022 malgré la persistance de populations vulnérables non vaccinées.

La Réunion aura été le premier département de France à vacciner en libéral et la mobilisation des ARS et de tous les acteurs de santé a été très intense durant toute la crise avec un rôle très important de l'ordre des médecins tant Départemental que Régional et National.

La crainte vis-à-vis de l'infection Monkeypox en Août 2022, n'a pas permis de mobiliser les ARS au niveau nécessaire proposé par la communauté médicale.

A ce jour il n'y a pas eu de développement significatif de l'infection et les vaccinations sont restées marginales. La mobilisation des instances médicales à la Réunion sur cette crise a été très précoce et forte, un suivi devra se poursuivre en 2023 selon les recommandations OMS.

L'hiver austral a été marqué par des épidémies virales intenses avec une circulation de la grippe importante. La Dengue a été persistante aussi bien à Mayotte qu'à la Réunion en 2022.

Nos territoires très isolés avec des situations très différentes ont en commun de très grandes fragilité en termes de prise en charge de maladie émergente ou de catastrophe générant un afflux de patient important. La proximité des acteurs et leurs fortes mobilisations et volontarisme sont un des atouts mais nos îles restent très précaires en termes d'accès aux soins pour Mayotte et des conditions sociales difficiles à la Réunion. Les structures hospitalières et le tissu libéral médical restent fragiles et doivent être dimensionnées à hauteur des besoins, tenant compte de nos fortes spécificités Régionales.

Le temps Régional de l'évaluation de la crise covid 19 et de sa prise en charge doit se mettre en place.

# DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE CDPI

## FONCTIONNEMENT DE LA CDPI

**L**a Chambre Disciplinaire a un fonctionnement indépendant du Conseil Interrégional, elle est adossée au Conseil Interrégional. Le conseil procède à l'élection et au renouvellement des assesseurs qui la composent, assure le financement et la gestion de la greffe.

Elle est présidée depuis 2015 par le 1er vice-président du Tribunal Administratif de La Réunion, et dispose de 8 médecins assesseurs, dont 7 à la Réunion et 1 à Mayotte.

Le 15 Septembre 2022, la nomination de la nouvelle présidente de la CDPI, madame la juge Anne KHATER vient remplacer M<sup>r</sup> Marc Antoine AEBISCHER. M<sup>me</sup> KHATER sera assistée de sa présidente suppléante, madame Elisabeth BAIZET. Une rencontre de bienvenue et de d'échange s'est déroulée le 24/11/2022 entre le bureau du CIRM et la nouvelle équipe du TA. Des perspectives de formation des assesseurs et de partage des audiences entre la Présidente et la Vice-Présidence se mettent en place. Le Conseil Régional remercie le juge Aebischer pour son travail au sein de notre conseil depuis sa création.

La CDPI peut être saisie par les autorités suivantes :

CNOM, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, Ministre de la Santé, Préfet, Directeur de l'ARS et Procureur de la République. Le législateur a récemment ajouté les associations d'usagers et les syndicats de praticien, en tant que personne morale. Depuis 2009, les médecins chargés d'une fonction publique peuvent être traduit devant la chambre disciplinaire.

Les audiences sont publiques et se tenaient au Tribunal Administratif de Saint Denis de La Réunion jusqu'au 16 Septembre 2021. Depuis cette date le Tribunal Administratif n'accorde plus de disponibilité de salle pour nos audiences. En attendant la possibilité d'un local fixe, ces audiences se tiennent dans des salles éphémères de location.

Les sanctions pouvant être prononcées par la CDPI, en cas de manquement à la déontologie sont : avertissement, blâme, interdiction temporaire d'exercer, radiation définitive.

Les décisions sont rendues publiques.

M<sup>me</sup> KHATER et M<sup>me</sup> BAIZET proposent de tenir 1 audience par mois sur l'année 2023. Ce qui doublera le nombre d'audiences par rapport à 2022.

## CHIFFRES DE LA CDPI

	<b>Nombre de dossiers reçus du 01/01/2021 au 31/12/2022 = 30</b>				
27 transmis par le Conseil Départemental de La Réunion	2 transmis par Conseil Départemental de Mayotte	1 transmis par Conseil National de l'Ordre des Médecins	0 transmis par ARS		
	<b>Nombre d'affaires jugées du 01/01/2022 au 31/12/2022 = 31</b>				
contre,	35 en 2021,	18 en 2020,	28 en 2019		
	<b>Nombre d'ordonnances du 01/01/2022 au 31/12/2022 = 7</b>				
0 délocalisation	7 retrait				
	<b>Nombre de décisions collégiales du 01/01/2022 au 31/12/2022 = 24</b>				
15 rejets	3 avertissements	1 blâme	5 interdictions d'exercer avec les durées suivantes :	0 radiation	
			3 mois avec sursis		
			1 mois ferme		
			2 mois avec sursis		
			2 ans fermes		
			2 ans fermes		
	<b>Nombre d'affaires restant à juger au 31/12/2022 = 41</b>				
contre,	40 en 2021,	28 en 2020,	32 en 2019		
1 affaire reçue en 2019	11 affaires reçues en 2021	29 affaires reçues en 2022			
	<b>Nombre d'audiences du 01/01/2022 au 31/12/2022 = 6</b>				
17/02/2022	31/03/2022	05/05/2022	22/09/2022	03/11/2022	01/12/2022
	<b>Nombre de dossiers en appel au 31/12/2022 = 14</b>				
1 appel formé en 2019	1 appel formé en 2020	4 appels formés en 2021	8 appels formés en 2022		
	<b>Nombre de dossiers en pourvoi au 31/12/2022 = 1</b>				
	<b>Délai moyen d'instruction des affaires instruites = 17 mois</b>				

# DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE CDPI

## SECTION DES ASSURANCES SOCIALES

**L**a SAS de la Chambre Disciplinaire de Première Instance du Conseil Interrégional Réunion-Mayotte a été mise en place en 2016. Elle est saisie par la Caisse Générale de Sécurité Sociale pour des motifs ayant trait aux soins donnés aux assurés sociaux. Elle statue en toute indépendance.

Elle est présidée par un magistrat du Tribunal Administratif et est composée de 2 médecins-conseil de la sécurité sociale et de 2 conseillers régionaux élus.

L'audience de la Section des Assurances Sociales s'est tenue le 02 Juin 2022. Les élus nommés par le CIRM ont participé à cette audience. Ils ont également travaillé sur l'ensemble des dossiers avec les médecins conseil de l'Assurance Maladie.

1 décision a été rendue suite à cette audience :

- 3 interdictions de donner des soins aux assurés sociaux pour une durée de six mois

## TRÉSORERIE 2022

**D**epuis Janvier 2020, l'Ordre a changé de mode de comptabilité. Nous sommes maintenant en comptabilité budgétaire. Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a commencé par les conseils régionaux depuis Janvier 2020 et l'a étendu à tous les conseils départementaux depuis Janvier 2021.

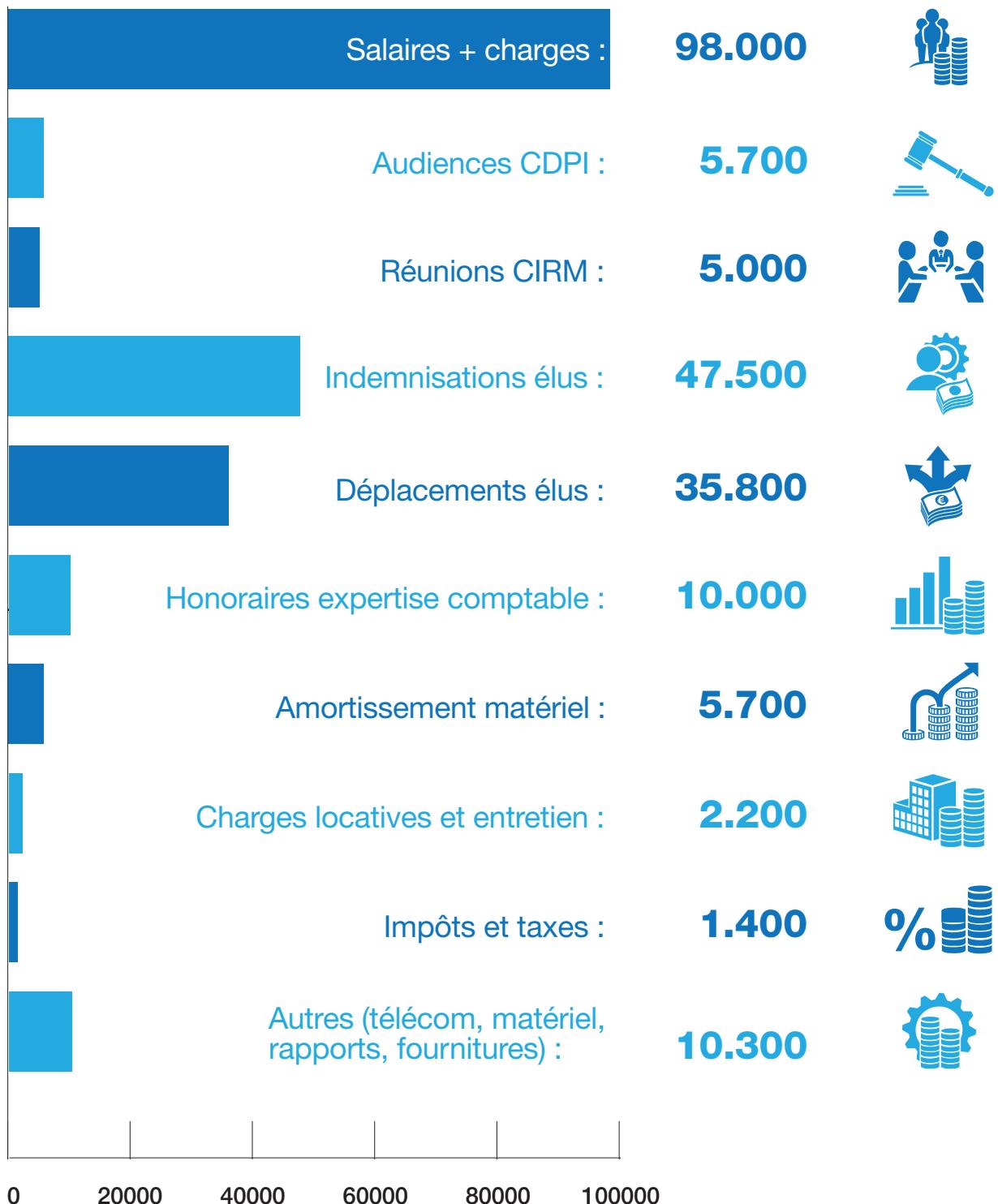


## LES PRODUITS EN CHIFFRES

Total Dotations CNOM : **276.000**

Reliquat cotisations CNOM : **4.100**

Total produits : **280.300**

LES CHARGES EN CHIFFRES

Total charges : **221.600** (CIRM 134.200 / CDPI 87.400)

# PROJETS 2023



Achat d'un nouveau local pour le CIRM dès que possible. Des visites de locaux continueront à être assurées par les élus pour assurer les audiences de la Chambre Disciplinaire de façon pérenne et permettre la mise à disposition d'espace de travail nécessaires.



Mission Mayotte décalée au 1<sup>er</sup> semestre 2023.



Continuation des participations des élus aux commissions.



Renforcement du fonctionnement de la Formation Restreinte.



Travail et réflexions sur la démographie médicale dans la Région Océan Indien, poursuite du plaidoyer auprès de l'ARS Réunion et Mayotte pour l'attractivité Régionale.

## CONSEIL INTER RÉGIONAL

4 rue Milius 97400 Saint Denis

2<sup>e</sup> étage

Tel 02 62 20 48 14 - Fax 02 62 66 82 32

[reunion-mayotte@crom.medecin.fr](mailto:reunion-mayotte@crom.medecin.fr)

**Horaires d'ouverture :**

Lundi 8h30-17h

Mercredi 8h30-12h30

Jeudi 9h30-18h

Vendredi 8h30-12h30

## CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE

4 rue Milius 97400 Saint Denis

2<sup>e</sup> étage

Tel 02 62 20 40 68 - Fax 02 62 66 82 32

[reunion-mayotte@chdis.medecin.fr](mailto:reunion-mayotte@chdis.medecin.fr)

**Horaires d'ouverture :**

Lundi 8h30-12h30/13h30-17h30

Mardi 8h30-12h30/13h30-17h30

Mercredi 13h30-17h30

Jeudi 9h-12h30/13h30-18h

Vendredi 8h30-12h30/13h30-17h